

**AVIS D'ATTRIBUTION
APPEL D'OFFRES**

Identification de l'organisme passant le marché

Commune de Saint-Bonnet de Mure
34 avenue de l'Hôtel de Ville
69720 SAINT BONNET DE MURE
Monsieur le Maire, Jean-Pierre JOURDAIN
Tel. 04.78.40.99.58 - Fax 04.78.40.83.65
Mail : servicestechniques@saintbonnetdemure.com

Procédure de passation

Marché de fournitures et services passé en procédure d'appel d'offres ouvert en application de l'article R.2124-2 du Code de la Commande Publique

Objet du marché

Fourniture et livraison en liaison froide de repas et de gouters aux restaurants scolaires et accueils de loisirs
N°2022-002

Découpage

Sans objet

Forme du marché

Accord-cadre à bons de commande avec la fixation d'une quantité mini annuelle et d'une quantité maxi annuelle :

Désignation	Quantité mini annuelle	Quantité maxi annuelle
Repas	70 000	200 000
Gouters	6 000	10 000

Codes CPV pertinents :
15894210 : Repas pour écoles
Codes CPV secondaires :
55521200-0 : Services de livraison de repas

Durée du marché ou délai d'exécution

Date de début d'exécution du marché : 1^{er} septembre 2022 au dernier jour des vacances scolaires d'été 2023
Renouvelable 3 fois 1 an par reconduction tacite

Critères d'attribution

Valeur technique : 60 %

Prix : 40 %

Titulaire du marché

✚ SCOLAREST COMPASS-GROUP France
Direction Régionale AURA
Immeuble le Mirage
53 avenue Paul Kruger
69100 VILLEURBANNE
SIRET N°632 041 042 63126

Date d'attribution

15 Juin 2022

Nombre d'offres reçues

5 offres

Procédure de recours

Instance chargée des procédures de recours et service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus sur l'introduction de recours :

Tribunal Administratif de Lyon
184 rue Duguesclin - 69433 LYON CEDEX 03
TEL : 04.78.14.10.10 ; FAX : 04.78.14.10.65

Courriel : greffe.ta-lyon@juradm.fr
<http://www.lyon.tribunal-administratif.fr>

Introduction des recours

La procédure peut faire l'objet de plusieurs recours : un référé précontractuel depuis le début de la procédure de passation et jusqu'à la signature du contrat (L. 551-1 du code de justice administrative), un référé contractuel (L. 551-13 du CJA une fois le contrat signé et sous conditions voir CJA). Le contrat lui-même peut faire l'objet d'un recours en contestation de validité dans les deux mois suivants sa publication (CE, 4 avril 2014, Tarn et Garonne, n° 358994), il est également possible de solliciter la résiliation du contrat et d'attaquer le refus (CE, sect., 30 juin 2017, n° 39844).

Date d'envoi du présent avis

Le vendredi 17 Juin 2022 (BOAMP, JOUE, marchés sécurisés et site Mairie)